

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT (See original solicitation
document.)

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS - Business and PM Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation G7898-130001/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client G7898-130001	Date 2014-02-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-380-26890	
File No. - N° de dossier 380zm.G7898-130001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-03-17	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cook, Gail	Buyer Id - Id de l'acheteur 380zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-2591 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1207
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 003

La présente modification vise à modifier la DP et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS À LA DP :

À la page 1 de la DP, « L'invitation prend fin le »:

Supprimer: 2014-03-10

Insérer: 2014-03-17

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Dans la pièce jointe n° 4.1, Critère d'évaluation des soumissions pour les deux volets de travail, remplacez la mention « ... projets de plus de 5 millions de dollars... » par « ... projets de 5 millions de dollars et plus... » pour tous les critères d'évaluation.

1. À la pièce jointe, « 4.1 » Critères d'évaluation des soumissions, Volet de travail 1 – Services à l'entreprise :

Supprimer :

1. Sauf stipulation contraire, « projet » est défini comme une activité planifiée temporaire à laquelle participent de multiples parties, avec une date de début et une date de fin, d'une durée d'au moins trois mois, comportant des jalons précis et des produits livrables déterminés, assortie de responsabilités définies et ayant un budget de 5 millions de dollars (5 M\$) ou plus.
2. Sauf stipulation contraire, « gouvernement » est défini comme un organe gouvernemental territorial, fédéral, d'État, provincial ou municipal.
3. Sauf stipulation contraire, les soumissionnaires peuvent démontrer qu'ils ont acquis de l'expérience à l'égard de critères multiples au cours d'une même période.
4. Les soumissionnaires sont informés que l'expérience est calculée à partir de la date limite pour la réception de la demande de propositions. Par exemple, si une exigence donnée précise que « Le soumissionnaire doit avoir acquis l'expérience au cours des cinq dernières années », la période de cinq ans est alors calculée à partir de la date limite de réception de la demande de propositions.
5. La référence doit inclure le nom de l'organisation, le numéro de contrat, une description succincte des services fournis, les nom, titre, adresse courriel ou numéro de téléphone du gestionnaire responsable de l'organisation, ainsi que la date à laquelle le contrat a été adjugé, la date d'expiration et la valeur de chaque contrat. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que toute communication d'informations est autorisée par la référence fournie.
6. Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non un sous-traitant. Cela signifie qu'il doit avoir obtenu directement le contrat du client qui a demandé le travail. Si le contrat adjugé au soumissionnaire consistait à effectuer des travaux pour une autre entité à laquelle le client avait adjugé le contrat, le soumissionnaire n'est pas considéré comme étant l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) retient à contrat les services de Y, qui conclut ensuite un contrat avec X pour qu'il assure la totalité ou une

partie des services à Z. L'entrepreneur principal de ce contrat est Y et X, un sous-traitant.

Insérer :

1. Un projet est une activité ou un ensemble d'activités ayant un début et une fin. Un projet est nécessaire afin de produire des extrants définis et atteindre des résultats précis à l'appui d'un objectif en matière de politique publique, selon un calendrier et un plan de ressource clairs. Un projet est réalisé suivant des paramètres précis en matière de délais, de coûts et de rendement. (*Source : Politique sur la gestion des projets du Secrétariat du Conseil du Trésor [SCT]*)
2. Sauf stipulation contraire, « gouvernement » est défini comme un organe gouvernemental territorial, fédéral, d'État, provincial ou municipal.
3. Sauf stipulation contraire, les soumissionnaires peuvent démontrer qu'ils ont acquis de l'expérience à l'égard de critères multiples au cours d'une même période.
4. Les soumissionnaires sont informés que l'expérience est calculée à partir de la date limite pour la réception de la demande de propositions. Par exemple, si une exigence donnée précise que « Le soumissionnaire doit avoir acquis l'expérience au cours des cinq dernières années », la période de cinq ans est alors calculée à partir de la date limite de réception de la demande de propositions.
5. Les références doivent inclure le nom de l'organisation, le numéro de contrat, une description succincte des services fournis, les nom, titre, adresse courriel ou numéro de téléphone du gestionnaire responsable de l'organisation, ainsi que la date à laquelle le contrat a été adjugé, la date d'expiration et la valeur de chaque contrat. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que toute communication d'informations est autorisée par la référence fournie.
6. Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non un sous-traitant. Cela signifie qu'il doit avoir obtenu directement le contrat du client qui a demandé le travail. Si le contrat adjugé au soumissionnaire consistait à effectuer des travaux pour une autre entité à laquelle le client avait adjugé le contrat, le soumissionnaire n'est pas considéré comme étant l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) retient à contrat les services de Y, qui conclut ensuite un contrat avec X pour qu'il assure la totalité ou une partie des services à Z. L'entrepreneur principal de ce contrat est Y et X, un sous-traitant.

2. À la pièce jointe, « 4.1 » Critères d'évaluation des soumissions, Volet de travail 1 – Services à l'entreprise, 1.2 Soumissionnaire - critères cotés :

Supprimer :

N°	Soumissionnaire – critères cotés	Note max.	Échelle de cotation	Réponse du soumissionnaire (Renvoi au curriculum vitæ/à l'annexe : n° de projet, nom de l'organisation et nombre de mois, n° de page)
C1	Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il a fourni des services semblables à ceux décrits dans l'énoncé des travaux joint à l'annexe A, en présentant jusqu'à 4 descriptions de projets de transformation opérationnelle réalisés dans le secteur gouvernemental ou privé au cours des 5 dernières années.	4	1 projet = 1 point 2 projets = 2 points 3 projets = 3 points 4 projets = 4 points	
C2	Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède une expérience, en sus de ce qui est exigé en M5 ci-dessus, dans l'exécution de projets de transformation opérationnelle. Ces projets doivent avoir été réalisés dans les secteurs gouvernemental ou privé et être d'une valeur supérieure à 5 M\$.	3	1 projet de plus de 5 M\$ (c.-à-d. un total de 3 projets) = 1 point 2 projets de plus de 5 M\$ (c.-à-d. un total de 4 projets) = 2 points 3 projets de plus de 5 M\$ (c.-à-d. un total de 5 projets) = 3 points	

Insérer :

N°	Soumissionnaire – critères cotés	Note max.	Échelle de cotation	Réponse du soumissionnaire (Renvoi au curriculum vitæ/à l'annexe : n° de projet, nom de l'organisation et nombre de mois, n° de page)
C1	Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il a fourni des services semblables à ceux décrits dans l'énoncé des travaux joint à l'annexe A, en présentant jusqu'à 4 descriptions de projets de transformation opérationnelle réalisés dans le secteur gouvernemental ou privé au cours des 5 dernières années. Les projets doivent être évalués à 5 millions de dollars et plus.	4	1 projet = 1 point 2 projets = 2 points 3 projets = 3 points 4 projets = 4 points	
C2	Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède une expérience, en sus de ce qui est exigé en O4 ci-dessus, dans l'exécution de projets de transformation opérationnelle. Ces projets doivent avoir été réalisés dans les secteurs gouvernemental ou privé et être d'une valeur de 5 millions de dollars et plus.	3	1 projet de plus de O4 (c.-à-d. un total de 3 projets) = 1 point 2 projets de plus de O4 (c.-à-d. un total de 4 projets) = 2 points 3 projets de plus de O4 (c.-à-d. un total de 5 projets) = 3 points	

3. À la pièce jointe, « 4.1 » Critères d'évaluation des soumissions, Volet de travail 1 – Services à l'entreprise, 2.3 B.4 Spécialiste de la reprise des activités après un sinistre et de la continuité opérationnelle – niveau 2, C4 :

Supprimer :

La ressource proposée devrait avoir une expérience confirmée, au cours des 10 dernières années, dans la gestion d'activités de transformation opérationnelle comportant des améliorations aux services opérationnels.

Insérer :

La ressource proposée devrait avoir une expérience confirmée, au cours des 10 dernières années, dans la création de plans de continuité opérationnelle ou de reprise après sinistre et dans la gestion de la mise en œuvre de ces plans.

4. À la pièce jointe, « 4.1 » Critères d'évaluation des soumissions, Volet de travail 2 – Services de gestion de projets :

Supprimer :

1. Sauf stipulation contraire, « projet » est défini comme une activité planifiée temporaire à laquelle participent de multiples parties, avec une date de début et une date de fin, d'une durée d'au moins trois mois, comportant des jalons précis et des produits livrables déterminés, assortie de responsabilités définies et ayant un budget de 5 millions de dollars (5 M\$) ou plus.
2. Sauf stipulation contraire, « gouvernement » est défini comme un organe gouvernemental territorial, fédéral, d'État, provincial ou municipal.
3. Sauf stipulation contraire, les soumissionnaires peuvent démontrer qu'ils ont acquis de l'expérience à l'égard de critères multiples au cours d'une même période.
4. Les soumissionnaires sont informés que l'expérience est calculée à partir de la date limite pour la réception de la demande de propositions. Par exemple, si une exigence donnée précise que « Le soumissionnaire doit avoir acquis l'expérience au cours des cinq dernières années », la période de cinq ans est alors calculée à partir de la date limite de réception de la demande de propositions.
5. La référence doit inclure le nom de l'organisation, le numéro de contrat, une description succincte des services fournis, les nom, titre, adresse courriel ou numéro de téléphone du gestionnaire responsable de l'organisation, ainsi que la date à laquelle le contrat a été adjugé, la date d'expiration et la valeur de chaque contrat. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que toute communication d'informations est autorisée par la référence fournie.
6. Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non un sous-traitant. Cela signifie qu'il doit avoir obtenu directement le contrat du client qui a demandé le travail. Si le contrat adjugé au soumissionnaire consistait à effectuer des travaux pour une autre entité à laquelle le client avait adjugé le contrat, le soumissionnaire n'est pas considéré comme étant l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) retient à contrat les services de Y, qui conclut ensuite un contrat avec X pour qu'il assure la totalité ou une partie des services à Z. L'entrepreneur principal de ce contrat est Y et X, un sous-traitant.

Insérer :

1. Un projet est une activité ou un ensemble d'activités ayant un début et une fin. Un projet est nécessaire afin de produire des extrants définis et atteindre des résultats précis à l'appui d'un objectif en matière de politique publique, selon un calendrier et un plan de ressource clairs. Un projet est réalisé suivant des paramètres précis en matière de délais, de coûts et de rendement. (*Source : Politique sur la gestion des projets du Secrétariat du Conseil du Trésor [SCT]*)
2. Sauf stipulation contraire, « gouvernement » est défini comme un organe gouvernemental territorial, fédéral, d'État, provincial ou municipal.
3. Sauf stipulation contraire, les soumissionnaires peuvent démontrer qu'ils ont acquis de l'expérience à l'égard de critères multiples au cours d'une même période.
4. Les soumissionnaires sont informés que l'expérience est calculée à partir de la date limite pour la réception de la demande de propositions. Par exemple, si une exigence donnée précise que « Le soumissionnaire doit avoir acquis l'expérience au cours des

cing dernières années », la période de cinq ans est alors calculée à partir de la date limite de réception de la demande de propositions.

5. Les références doivent inclure le nom de l'organisation, le numéro de contrat, une description succincte des services fournis, les nom, titre, adresse courriel ou numéro de téléphone du gestionnaire responsable de l'organisation, ainsi que la date à laquelle le contrat a été adjugé, la date d'expiration et la valeur de chaque contrat. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que toute communication d'informations est autorisée par la référence fournie.
6. Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non un sous-traitant. Cela signifie qu'il doit avoir obtenu directement le contrat du client qui a demandé le travail. Si le contrat adjugé au soumissionnaire consistait à effectuer des travaux pour une autre entité à laquelle le client avait adjugé le contrat, le soumissionnaire n'est pas considéré comme étant l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) retient à contrat les services de Y, qui conclut ensuite un contrat avec X pour qu'il assure la totalité ou une partie des services à Z. L'entrepreneur principal de ce contrat est Y et X, un sous-traitant.

5. À la pièce jointe, « 4.1 » Critères d'évaluation des soumissions, Volet de travail 2 – Services de gestion de projets, 1.2 Soumissionnaire - critères cotés, C2 :

Supprimer :

N°	Soumissionnaire – critères cotés	Note max.	Échelle de cotation	Réponse du soumissionnaire (Renvoi au curriculum vitæ/à l'annexe : n° de projet, nom de l'organisation et nombre de mois, n° de page)
C1	Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il a fourni des services semblables à ceux décrits dans l'énoncé des travaux joint à l'annexe A, en présentant jusqu'à 4 descriptions de projets de transformation opérationnelle réalisés dans le secteur gouvernemental ou privé au cours des 5 dernières années.	4	1 projet = 1 point 2 projets = 2 points 3 projets = 3 points 4 projets = 4 points	
C2	Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède une expérience, en sus de ce qui est exigé en M5 ci-dessus, dans l'exécution de projets de transformation opérationnelle. Ces projets doivent avoir été réalisés dans les secteurs gouvernemental ou privé et être d'une valeur supérieure à 5 M\$.	3	1 projet de plus de 5 M\$ (c.-à-d. un total de 3 projets) = 1 point 2 projets de plus de 5 M\$ (c.-à-d. un total de 4 projets) = 2 points 3 projets de plus de 5 M\$ (c.-à-d. un total	

N°	Soumissionnaire – critères cotés	Note max.	Échelle de cotation	Réponse du soumissionnaire (Renvoi au curriculum vitæ/à l'annexe : n° de projet, nom de l'organisation et nombre de mois, n° de page)
			de 5 projets) = 3 points	

Insérer :

N°	Soumissionnaire – critères cotés	Note max.	Échelle de cotation	Réponse du soumissionnaire (Renvoi au curriculum vitæ/à l'annexe : n° de projet, nom de l'organisation et nombre de mois, n° de page)
C1	Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il a fourni des services semblables à ceux décrits dans l'énoncé des travaux joint à l'annexe A, en présentant jusqu'à 4 descriptions de projets de transformation opérationnelle réalisés dans le secteur gouvernemental ou privé au cours des 5 dernières années. Les projets doivent être évalués à 5 millions de dollars et plus.	4	1 projet = 1 point 2 projets = 2 points 3 projets = 3 points 4 projets = 4 points	
C2	Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède une expérience, en sus de ce qui est exigé en O4 ci-dessus, dans l'exécution de projets de transformation opérationnelle. Ces projets doivent avoir été réalisés dans les secteurs gouvernemental ou privé et être d'une valeur de 5 millions de dollars et plus.	3	1 projet de plus de O4 (c.-à-d. un total de 3 projets) = 1 point 2 projets de plus de O4 (c.-à-d. un total de 4 projets) = 2 points 3 projets de plus de O4 (c.-à-d. un total de 5 projets) = 3 points	

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q11 OBJET : PARTIE 3, INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS, section 3.1, Instructions pour la préparation des soumissions, (d), Présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire, (i) : « Il est interdit aux membres d'un même groupe soumissionnaire de présenter plusieurs soumissions en réponse à la présente demande de soumissions. Si les membres d'un groupe soumissionnaire participent à la présentation de plus d'une soumission, le Canada rejettera toutes les soumissions reçues de la part des membres de ce groupe soumissionnaire. Une seule soumission peut contenir des propositions visant à obtenir un contrat dans un ou plusieurs volets de travail. Cependant, une soumission ne peut proposer qu'un membre d'un groupe soumissionnaire pour se voir attribuer plus d'un contrat dans un volet de travail donné.

L'État s'attend-il à ce qu'un soumissionnaire fournisse une réponse pour chaque volet de la demande de soumissions, ou à ce qu'un soumissionnaire qualifié pour répondre à chaque volet de la demande, et ayant fait le choix de le faire, soumette une offre pour l'ensemble des deux volets?

R11 Les soumissionnaires doivent soumettre une offre pour chaque volet de travail.

Q12 OBJET : PIÈCE JOINTE N° 4.1, CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS, section 1.2, Soumissionnaire – Critères cotés, C3 pour le VOLET 1 – SERVICES OPÉRATIONNELS et le VOLET 2 – SERVICES DE GESTION DE PROJET.

« Le soumissionnaire doit démontrer ses capacités de leader éclairé dans l'ensemble de la gestion des projets avec le gouvernement du Canada ou tout autre gouvernement national par l'utilisation de livres blancs, la production de normes de l'industrie et la prestation de services dans des domaines particuliers et pertinents, tels que la gestion des risques, la gestion du changement, la gestion du rendement, et les Conseils en matière de sécurité des technologies de l'information (ITSG-33) ou l'équivalent. »

1 point pour avoir participé au développement de l'un des domaines suivants :

- (i) Gestion des risques;
- (ii) Gestion du changement;
- (iii) Gestion du rendement;
- (iv) Conseils en matière de sécurité des TI (ITSG-33);
- (v) Production de livres blancs publiés.

Note maximale = 3

L'État peut-il confirmer que l'expertise démontrée de leader éclairé en matière de gestion globale des projets avec le gouvernement du Canada, ou tout autre gouvernement national, au moyen de livres blancs dans au moins trois des cinq domaines mentionnés (gestion des risques, gestion du changement, gestion du rendement, Conseils en matière de sécurité des TI (ITSG-33) ou l'équivalent) permet d'atteindre la note maximale de trois points?

R12 Confirmé. La participation au développement de trois de ces cinq domaines permet d'obtenir la note maximale de trois points.

-
- Q13 Concernant les critères O2, O4 et O5 (des deux volets), si une coentreprise soumissionnaire choisit de créer un partenariat avec une entreprise affiliée, l'État accepterait-il les méthodes, les certifications et les projets cités en référence de plus de 5 millions de dollars provenant de :
- l'une des entreprises membres de la coentreprise?
 - l'entreprise affiliée à la coentreprise?
- R13 Tel qu'il est stipulé dans la partie 1, Renseignements généraux, 1.2 Sommaire, paragraphe (f) :
- Les titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) qui sont invités à soumissionner à titre de coentreprise doivent présenter une soumission à ce titre et ne doivent pas former une autre coentreprise pour soumissionner. Toute coentreprise doit déjà avoir été sélectionnée dans le cadre de l'AMA n° EN578-055605/E au moment de la clôture des soumissions pour pouvoir présenter une soumission.
- Conformément à la condition ci-dessus, une nouvelle coentreprise ne peut être formée pour répondre à cette demande de soumissions.
- Le cas des soumissions présentées par des coentreprises est abordé au point 3.1 (e), Soumissions présentées par une coentreprise, de la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions.
- Q14 Pour le critère O3 (des deux volets de travail), l'État accepterait-il une certification équivalente, par exemple la certification ISO?
- Dans l'affirmative, advenant le cas d'une coentreprise ayant créé un partenariat avec une entreprise affiliée, l'État accepterait-il une certification équivalente de :
- l'une des entreprises membres de la coentreprise?
 - l'entreprise affiliée à la coentreprise?
- R14 Le critère O3 a été supprimé des deux volets de travail.
- Q15 Le volet des services opérationnels et celui de la gestion de projets semblent avoir des critères en double dans les exigences obligatoires et cotées. Ces exigences semblent refléter des groupes de compétences en matière de gestion de projets plutôt que de services opérationnels. Est-ce une erreur?
- R15 Veuillez consulter la réponse à la question 3 concernant la modification de la sollicitation n° 002.
- Q16 Existe-t-il des titulaires offrant actuellement ces services à Emploi et Développement social Canada (EDSC)? Dans l'affirmative, pourriez-vous s'il vous plaît fournir les noms de ces entreprises ainsi que la durée et la valeur de ces contrats?
- R16 Veuillez consulter la réponse à la question 2 concernant la modification de la sollicitation n° 002.
- Q17 La valeur de 5 millions de dollars de ce projet place la barre extrêmement haute pour les organisations et limite de façon injuste la concurrence à une poignée de très grandes entreprises seulement. Puisque ce travail demandera l'intervention ponctuelle d'experts-conseils en fonction des besoins, quel est l'intérêt pour le Canada de limiter ce contrat à ces quelques entreprises? EDSC serait-il prêt à envisager de réduire la valeur du projet à 2 millions de dollars?

Solicitation No. - N° de l'invitation

G7898-130001/B

Amd. No. - N° de la modif.

003

Buyer ID - Id de l'acheteur

380zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

G7898-130001

File No. - N° du dossier

380zmG7898-130001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
- R17 EDSC ne peut réduire la valeur du projet à 2 millions de dollars. En effet, le coût moyen des projets d'EDSC est de 5,7 millions de dollars et EDSC détient la capacité de gérer des projets de moins de 5 millions, mais requiert l'intervention de professionnels de la gestion de projet supplémentaires pour les projets de valeur supérieure.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.

NOTA : UNE SOUMISSION DÉJÀ ENVOYÉE PEUT ÊTRE MODIFIÉE AVANT LA DATE DE CLÔTURE. TOUTE CORRESPONDANCE APPORTANT DES MODIFICATIONS DOIT INDIQUER LE NUMÉRO DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER ET LA DATE DE CLÔTURE ET DOIT ÊTRE ADRESSÉE À :

**RÉCEPTION DES SOUMISSIONS
TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA
PLACE DU PORTAGE, PHASE III
HALL PRINCIPAL, PIÈCE 0A1
11, RUE LAURIER
GATINEAU (QUÉBEC)
K1A 0S5**